

NEWSLETTER Négociations statutaires D3S

A quoi « joue » le Ministère ?

Apparenter les actuelles négociations à un « jeu » peut surprendre.

C'est pourtant le sentiment qui se dégage pour nombre de participants après les premières rencontres.

Un « jeu » ... dont les règles ne semblent pas être définies, et encore moins connues de tous, plongeant les différents interlocuteurs dans une ambiance quelque peu surréelle, où interrogation et agacement prédominent.

Quel est l'objectif recherché ? Simple affichage ? Activité occupationnelle des représentants des Directeurs ? Nouvelle conception du dialogue social ?

Quel est le résultat attendu ? Revalorisation statutaire des fonctions de direction ? Accompagnement de corps mis en voie d'extinction ? Manœuvre destinée à permettre au « seul » syndicat soutien d'HPST de sauver la face ?

Une négociation qui tourne au ridicule !

La méthode imposée aux partenaires sociaux est tout à la fois inefficace et provocante !

Inefficace, par la multiplication de réunions redondantes : ainsi avons-nous « phosphaté » sur les problématiques des directeurs nommés en Outre Mer et sur l'évolution des concours d'entrée à l'EHESP, d'abord pour le corps des DH puis pour celui des D3S, alors que les problématiques sont tout à fait similaires.

Inefficace, par la mise en place de groupes de travail planchant sur les référentiels métiers et, simultanément, de réunions plénières abordant les évolutions statutaires : après quelques séances, le lien entre ces deux modalités n'est toujours pas établi et l'intérêt d'une telle organisation nous laisse perplexe.

Provocante, par le recours à un cabinet de conseil en charge d'animer les groupes de travail « référentiels métiers » : au-delà du coût de la démarche dans un contexte, nous répète-t-on à l'envie, d'extrême tension des dépenses publiques, cette initiative est révélatrice de la qualité actuelle du dialogue entre les syndicats de Directeurs et le Ministère.

Provocante, par la confusion des genres : l'appel à des « personnes ressources », associations professionnelles, fédérations d'établissements, conférences de directeurs, responsables de filières de formation, trahit la volonté des pouvoirs publics de remettre en cause la légitimité des organisations syndicales représentatives sur les questions statutaires.

Quant au résultat à attendre, il y a lieu d'être inquiet !

Les caisses sont vides ! Tel est « en off » le message passé par la DHOS.

Donc rien à espérer côté indiciaire !

La seule marge de manœuvre serait donc le régime indemnitaire, mais là encore, nos interlocuteurs nous incitent à garder « raison ».

Et encore, pour les D3S, le Ministère semble tenté de se réfugier derrière le protocole signé en février 2008, qui prévoit une revalorisation du statut en 2011 en fonction des regroupements d'établissements opérés d'ici là.

Quoi qu'il en soit, il nous faudra attendre fin mars pour connaître le cadrage ministériel et mesurer ainsi la reconnaissance de l'Etat pour les Directeurs de la FPH.

Le CH-FO demeure déterminé à porter ses revendications !

Nonobstant le cadre particulier de ces négociations statutaires, nous porterons avec fermeté nos propositions.

Nous saurons rappeler à nos interlocuteurs les engagements réitérés à maintes reprises par le Gouvernement et « fils conducteurs » de la RGPP : la reconnaissance des responsabilités exercées par les Directeurs et leur positionnement au sein de la haute fonction publique, la nécessité d'avoir des hauts fonctionnaires mieux rémunérés, l'accès aux corps comparables ...

Nous nous battons pour la constitution d'un corps unique de Directeurs, légitimée par le nécessaire décloisonnement entre le sanitaire et le médico-social et quasi effective sur le terrain.

Nous dénoncerons l'attitude de certains qui, avec la complicité de la DHOS, prônent le maintien de l'existant, par pur corporatisme et élitisme, aux dépens des intérêts des Directeurs et des établissements.

Nous exigerons la prise en compte du « fait majoritaire », 3 des 4 organisations représentatives s'étant prononcées pour la fusion.

Nous défendrons l'unicité du corps entre chefs d'établissements et adjoints.

Nous demanderons l'extension de l'indemnité de direction commune au taux maximum à l'ensemble de l'équipe de direction, le respect de ce principe pour tout nouveau régime ayant vocation à favoriser les regroupements de structures et la prise en compte de ces opérations de regroupements dans le déroulement de carrière.

En substance, nous refuserons de nous laisser enfermer dans le cadre actuel de la négociation, qui, sur la forme et le fond, ne répond à aucune de nos attentes et revendications.

Nous rappellerons au Gouvernement l'exaspération des Directeurs qui s'est traduite en 2009 par une mobilisation sans précédent.

Le CH-FO agit pour une valorisation cohérente et substantielle des métiers de direction.